

Rapport d'activités

Année 2021

Centre d'Aide aux Victimes

Coordonnées du service :

80 rue Émile Tumelaire - 6000 Charleroi

Editeur responsable : Frédéric Bérard

Table des matières

1. Introduction.	3
2. Champ d'action.	3
3. Composition de l'équipe.....	4
4. Organisation méthodologique.....	4
5. Impact Covid.	8
6. Activités de sensibilisation.....	8
7. Collaborations.	11
8. Formations - Supervision.....	12
9. En lien avec l'agrément.....	13
10. Quantitatif – Que retenir de 2021 ?.....	15
11. Conclusion et perspectives.	18

1. Introduction.

Cette année, nous avons souhaité modifier la présentation de notre activité.

Etant donné que l'aspect quantitatif est encodé dans la plateforme Etnic et même si nous avons l'habitude de traiter les données sous une autre forme, nous avons décidé de nous centrer sur l'aspect qualitatif et les éléments qui nous paraissent les plus pertinents.

L'année 2021 a encore été fortement perturbée par la crise sanitaire. Malgré les mesures prises et les adaptations, nous fonctionnons toujours dans un climat d'incertitude lié aux rendez-vous annulés pour cause de cas contact ou de test positif, de mise en quarantaine d'un professionnel ou l'autre, voire de l'équipe. Plus que jamais, nous devons faire preuve d'une grande réactivité face à tous ces changements de dernière minute. Tout un chacun n'a jamais autant fait preuve de flexibilité qu'en cette période !

Cette situation sanitaire impacte également les projets déjà mis sur pied ou que nous souhaitons concrétiser. Nous avons pu en réaliser certains mais pas de la même manière ou à la fréquence que nous aurions souhaité.

Néanmoins, l'essence de notre activité reste intacte, nous enregistrons une augmentation de 4,9% de victimes prises en charge par rapport à 2020, 802 victimes au total. Force est de constater qu'il ne manque pas de travail pour le service.

2. Champ d'action.

Pour rappel, le Centre d'Aide aux Victimes est un service communal subsidié dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) du SPF Intérieur et aussi agréé depuis le 1^{er} janvier 2018 par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables pour les missions de l'aide sociale et l'aide psychologique aux victimes.

Le Centre d'Aide aux Victimes (CAV) prend en charge toute personne ayant été victime directement ou indirectement d'une infraction pénale :

- lié à l'insécurité urbaine (vol violent, vol à main armée, car-jacking, agression, menace, harcèlement, meurtre, ...) ;
- lié à la violence conjugale et/ou intrafamiliale (physique, psychologique, sexuelle, verbale, économique, ...) ;
- lié à la mort violente d'un proche (homicide, suicide, accident, ...).

Etant un service communal, notre action est centrée sur les habitants de l'entité qui ont subi un fait de victimisation, quel qu'en soit le lieu, mais également les personnes résidant hors entité qui ont subi un fait de victimisation sur celle-ci.

Le CAV offre un accueil, une aide et un accompagnement pluridisciplinaire :

- Au niveau sociojuridique : information, guidance sociale et administrative, accompagnement dans les démarches, informations juridiques, aide et accompagnement tout au long de la procédure judiciaire, aide et gestion de l'ensemble des démarches menant à une indemnisation et dans l'introduction et suivi des requêtes à la Commission d'Aide aux Victimes d'Actes intentionnels de Violence.
- Au niveau psychologique : soutien psychologique et accompagnement à portée thérapeutique dans les états de choc, de stress aigu et de stress post-traumatique, aide psychologique centrée sur l'assimilation du traumatisme, travail de résilience et d'empowerment, travail sur la restauration de l'estime de soi et la reconstruction personnelle.

3. Composition de l'équipe.

En 2021, l'équipe s'est vue renforcée par l'arrivée, en septembre, d'une psychologue ETP.

Au total, l'équipe psychosociale est composée de 3 psychologues (2 ETP et 1 4/5 ETP) et 2 assistantes sociales (2 ETP).

Le secrétariat est assuré par deux assistantes administratives (2 ETP).

Une responsable de service, psychologue, coordonne le service (1 ETP).

4. Organisation méthodologique.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8hr à 16hr, avec une certaine flexibilité en fonction des demandes.

Nous fonctionnons sur rendez-vous afin de garantir une qualité d'accueil et un espace de parole optimal à la personne. Il arrive que des personnes se présentent spontanément. Si une intervenante est disponible, elle recevra la victime afin de faire l'analyse de la demande.

Dans le cas contraire, le secrétariat se chargera de faire un bref décodage de la demande et fixera un rendez-vous.

En général, le premier rendez-vous est fixé auprès des assistantes sociales pour faire, comme dit supra, l'analyse de la demande. Il arrive néanmoins que ce ne soit pas le cas si la demande exprimée par la victime est clairement un accompagnement psychologique ou si cette dernière est réorientée par un de nos nombreux partenaires qui a déjà effectué l'analyse de la demande ou effectué un accompagnement de la personne.

Afin d'assurer une disponibilité optimale, le CAV a mis en place des procédures permettant de limiter les rendez-vous non-honorés à répétition ou sans annulation préalable, à savoir, un SMS de rappel du rendez-vous est envoyé deux jours ouvrables avant celui-ci. Il va sans dire que nous nous assurons que cette procédure est acceptée par la personne elle-même afin de ne pas la mettre en danger dans des situations de violences conjugales par exemple. Cette démarche est très salubre, bien que chronophage, car elle a permis de considérablement diminuer le taux d'absentéisme. Il va sans dire qu'en cette période de crise sanitaire, les agendas ont été très régulièrement modifiés et que cette procédure n'a pu empêcher les annulations de dernière minute en raison d'un cas contact ou de symptômes en lien avec la pandémie.

Des plages pour des rendez-vous en urgence sont planifiées dans l'agenda de chaque intervenante.

De plus, une liste est mise à jour quotidiennement reprenant les noms des personnes bénéficiant d'un suivi au CAV pour lesquelles un rendez-vous plus rapide devrait être envisagé (différente des situations d'urgence). En cas de rendez-vous désisté, l'équipe décide si cette plage horaire est proposée à une nouvelle demande en attente ou à un suivi dont le rendez-vous doit être avancé.

Au vu de la situation sanitaire et de son impact expliqué supra, cette organisation a toute son importance.

4.1. Proactivité

Depuis la création du service, le CAV entretient une relation privilégiée avec la police. Rappelons qu'à la base, le service était composé de personnel civil et policier. De plus, nous sommes également géographiquement près de l'hôtel de police de Charleroi.

Depuis de nombreuses années également, le CAV fait une démarche proactive à l'égard des victimes c'est-à-dire une offre de service, par courrier ou par contact téléphonique, aux personnes l'ayant autorisé dans un formulaire de renvoi qui nous est transmis par la police de Charleroi. La manière d'établir cette proactivité dépend des faits de victimisation et du contexte des faits.

Ce formulaire d'autorisation de contact, prévu dans la GPI58, a été étendu à d'autres types

d'infractions que celles prévues dans cette circulaire de la fonction de police. Il est également utilisé, par exemple, dans des situations de vols même si la victime n'a pas eu un contact direct ou visuel avec l'auteur. C'est également un moyen pour le policier de nous sensibiliser à une situation particulière et ce, toujours en accord avec l'intéressé(e).

Ce formulaire nous permet d'ouvrir plus d'un quart de nos dossiers. Néanmoins, il se peut que des victimes n'acceptent pas directement un rendez-vous mais nous recontactent ultérieurement.

En 2021, 1247 formulaires ont été reçus par le service.

La proactivité du CAV s'établit également sur base des différents services partenaires avec lesquels nous travaillons fréquemment et qui nous sollicitent pour prendre contact avec une victime, tout en ayant eu son consentement pour cette démarche.

Cette démarche proactive tient à cœur au service car nous savons comme il est parfois compliqué de demander de l'aide, de faire le premier pas alors que les victimes se trouvent en plein désarroi ou en état de choc.

Rappelons que l'impact de la proactivité en matière d'aide aux victimes a fait l'objet de plusieurs études, surtout étrangères, et s'est révélée être la plus efficace dans ce domaine.

4.2 Place du secrétariat

Le secrétariat joue un rôle essentiel au bon fonctionnement du service.

Il est le premier contact avec les victimes et les professionnels extérieurs. Il accueille, renseigne, oriente, coordonne, informe, relaye et offre une première écoute de personne fortement émue...

Il assure également la gestion administrative du service ; à savoir : rédiger, encoder, organiser, planifier, assister, effectuer toutes les tâches utiles au bon fonctionnement du service...

La liste exhaustive des tâches du secrétariat est malaisée à effectuer tant elle est vaste et variée.

Au CAV, le secrétariat fait partie intégrante du service comme acteur de terrain car c'est lui qui peut rappeler la nécessité de recontacter telle personne car elle ne va pas bien, peut prendre une information tant attendue par un intervenant qui se trouve en entretien avec une victime, faire respecter le cadre de travail d'un intervenant en train de gérer une situation difficile, etc.

4.3. Les différents types de réunions

Afin d'optimiser l'accompagnement des victimes, l'échange de bonnes pratiques entre professionnels et l'aspect organisationnel tant du service que de la division parajudiciaire dont le CAV dépend, différentes réunions sont mises en place.

Ces réunions ont été maintenues tant en présentiel qu'en visioconférence, après une période de réorganisation. Elles sont pour chaque membre de l'équipe primordiales afin d'avoir une organisation de service adéquate, d'élaborer ensemble des projets et perspectives. Elle permet également d'assurer une prise en charge de qualité au travers des échanges méthodologiques, des analyses de cas et autres. Trente-deux réunions d'équipes, vingt réunions cliniques et une réunion de division ont été organisées en 2021.

Pour rappel, plusieurs types de réunions sont récurrents au C.A.V.

** Les réunions d'équipe :*

Elles ont lieu chaque semaine. L'objectif de ces réunions est d'organiser le travail quotidien, d'élaborer les projets, d'échanger les informations, d'informer sur les directives hiérarchiques, ..., d'assurer le bon fonctionnement du service et la collaboration entre chaque membre de celui-ci.

** Les réunions de division :*

Ces réunions sont organisées à l'initiative du directeur-adjoint de la Direction Parajudiciaire et Sécurisation de la DPS. Elles rassemblent les responsables des services concernés (CAV, SPD, CMJA, GDLP, le médiateur des sanctions administratives, FanCoaching). L'objectif de ces rencontres est de faire le point sur le fonctionnement de chaque service, de développer les collaborations entre eux, de recevoir les instructions du directeur-adjoint quant aux priorités et orientations à prendre.

** Les réunions « cliniques » :*

Ces réunions « cliniques » sont organisées de manière hebdomadaire avec l'équipe psychosociale où l'objectif est de réfléchir, d'analyser, de définir des pistes d'actions et d'harmoniser l'intervention dans certaines situations rencontrées.

** Les réunions sur l'accompagnement psychologique :*

Onze réunions ont eu lieu en 2021. Précisons qu'elles permettent aux psychologues de pouvoir réfléchir ensemble à l'orientation à donner dans certains suivis, à élaborer des pistes de travail et à échanger son savoir et son expérience.

5. Impact Covid.

2021 a de nouveau été marqué par des périodes en télétravail et des retours en présentiel.

Nous avons également fait face à des mises en quarantaine du service. Comme déjà énoncé supra, les capacités d'adaptation et les flexibilités n'ont cessé de se développer.

Nous pouvons faire ce même constat à l'égard des victimes. En effet, lors des premiers confinements de 2020, on pouvait observer que certaines personnes avaient des difficultés à poursuivre un suivi. Les entretiens téléphoniques étaient, au départ, assez pauvres.

Depuis, les victimes semblent s'être adaptées aux nouvelles réglementations gouvernementales et les entretiens sont désormais qualitatifs et parfois même plus efficaces qu'en présentiel pour certaines victimes et faits.

Les victimes se sont acclimatées et semblent avoir intégré de nouveaux moyens de communication. Ainsi, certaines victimes sollicitent même le service pour des séances en visioconférence. Malheureusement, le service n'est pas suffisamment outillé pour répondre favorablement à l'ensemble de ces demandes.

L'impact Covid semble se dissiper progressivement dans la gestion des suivis.

6. Activités de sensibilisation.

6.1. Campagne Ruban Blanc

L'équipe du CAV s'est engagée dans la plateforme « Ruban Blanc », coordonnée par l'ASBL « Maison Plurielle ».

Deux membres ont intégré la plateforme et ont travaillé à l'élaboration et la concrétisation des actions menées dans ce cadre.

Quatre réunions ont été planifiées et de nombreux échanges de mails ont permis la réalisation de cette campagne.

L'ensemble de l'équipe s'est mobilisée lors de la manifestation du 25 novembre.

Dans ce même cadre, le CAV a organisé une action de sensibilisation en collaboration avec le service des Gardiens de la Paix et ce, au travers de la distribution de sifflets d'alerte aux citoyens.

Une autre action a été menée en interne: une distribution de pin's « Ruban Blanc » a été effectuée au personnel de la Direction de la Prévention et de la Sécurité, des services « Population » de l'Administration, de Monsieur le Bourgmestre et son équipe, de Monsieur le Directeur Général et son équipe ainsi que de l'ensemble des cabinets scabinaux et leurs

équipes. Il est prévu, avec le service communication de la Ville, d'étendre cette action à l'ensemble du personnel communal en 2022 et d'également demander à l'ensemble du personnel d'intégrer un bandeau dans la signature électronique afin de sensibiliser un plus grand nombre.

6.2. Atelier Self défense à destination des femmes

Au départ, les ateliers self-défense étaient proposés à toutes victimes. Au vu de la fréquentation des années précédentes et afin de répondre à une préoccupation communale qui est d'aider les citoyens à lutter contre le harcèlement de rue, ils sont désormais réservés au public féminin fréquentant le service.

Ces ateliers sont animés par un professionnel extérieur qui a l'habitude de travailler avec un public similaire au nôtre.

Il s'agit d'une formation en gestion de l'agression verbale et physique basée sur la boxe sportive, l'attitude comportementale et verbale mais aussi sur le stretching, le bien-être et le yoga.

Les objectifs sont :

- Obtenir ou retrouver une bonne condition physique et un bon état d'esprit.
- Savoir réagir en cas d'agression ou de menaces.
- Maîtriser les techniques de dégagement ou d'immobilisation issues du self défense.
- Identifier les postures à adopter pour assurer sa sécurité et celle de son entourage.
- Développer les options les plus viables.
- Intégrer la relation esprit-corps-esprit dans des stratégies et tactiques de combat pratiquées à l'entraînement.
- Prendre confiance en soi, analyser son environnement et les suspects potentiels afin d'éviter tout danger.
- Apprendre à se défendre sans recourir à la violence.

Voici quelques exemples des thématiques abordées :

- Identifier les phases et les étapes d'une agression physique, même lorsque celle-ci se produit très rapidement.
- Calmer une personne en colère.
- Comment se protéger d'une agression physique : l'attitude, la position du corps, crier, demander et obtenir de l'aide, utiliser l'environnement immédiat, la fuite, gérer l'espace.
- Comprendre les modifications physiques liées au stress.
- Comment obtenir de l'aide.

- Bref rappel de la loi belge sur la légitime défense.
- Identifier en quelques secondes si une personne est sous l'influence d'une substance.

Trente séances ont été proposées en 2021.

Le CAV a opté pour un fonctionnement en groupe ouvert afin que chaque femme fréquentant le service puisse bénéficier de cet apprentissage. L'intégration de nouvelles personnes en cours de processus permet également de développer la solidarité et l'émulation des compétences.

À la fin de chaque séance, un débriefing a été réalisé. Ce moment consistait en un échange de questions et débats sur ce que les participantes ont pu ressentir et vivre. A tout moment durant les cours, les moniteurs ont essayé de les mettre en confiance pour qu'elles soient le plus à l'aise possible et puissent en profiter pleinement.

Au cours de ces séances, les moniteurs ont réussi à produire un renversement du sentiment de vulnérabilité, à développer un mieux-être rapport corps esprit et à constituer un groupe régulier et motivé.

6.3. Conseil Consultatif Egalité Femme Homme (CCEFH)

Suite à la pandémie et à l'impact des mesures sanitaires sur les conditions de vie de certaines femmes, le CAV a intégré le CCEFH puisque celui-ci avait organisé un groupe de travail « Covid » afin de réfléchir sur les dispositions à prendre en matière de violences conjugales. Le CAV poursuit son engagement dans ce conseil afin d'informer et d'échanger avec l'ensemble des différents partenaires présents surtout en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que différents dispositifs préventifs.

6.4. Sensibilisation des futurs professionnels

De manière récurrente, l'équipe sociale est sollicitée par les hautes écoles de la région pour effectuer une sensibilisation sur le travail social dans le domaine de l'aide aux victimes auprès des élèves de première année en bachelier « Assistant social ».

L'équipe a également participé au « Jeu de Piste » organisé par la Mado (Maison pour adolescents) dont l'objectif était de faire découvrir à un panel d'étudiants mais aussi de professionnels différents services de l'entité. Ce jeu de piste s'est déroulé sur deux jours et a rencontré un vif succès.

7. Collaboration.

7.1. Les Midis du CAV

En 2021, le service a mis en place « Les Midis de CAV ». Il s'agit de réunions organisées sur le temps de midi avec des partenaires extérieurs dont les objectifs sont de présenter mutuellement les services, de favoriser la collaboration, de sensibiliser les services extérieurs aux missions poursuivies par le CAV dans le cadre de la prise en charge des victimes.

Plusieurs rencontres avaient été planifiées, mais le contexte de la pandémie et, dans certains cas, des problèmes logistiques l'ont limitée.

Nous avons ainsi rencontré les services suivants :

L'ASBL « Comme chez nous », l'ASBL « Le comptoir », la Maison Arc-en-Ciel, Capteur Logement, le Regain SPAD, le conseil de prévention de l'aide à la jeunesse, certains assistants sociaux des maisons médicales de l'entité, les assistantes sociales des CPMS de Charleroi 2 et le CPVS de Charleroi.

7.2. Le Réseau d'Aide aux Victimes de l'arrondissement judiciaire du Hainaut – Division Charleroi

Comme nous l'avons déjà expliqué les années précédentes, le Réseau d'Aide aux Victimes de l'arrondissement judiciaire du Hainaut – Division Charleroi est un collectif constitué de partenaires essentiels à la bonne prise en charge des victimes, mis en place depuis plus de vingt-cinq ans. Il rassemble tous les services d'aide aux victimes des différents niveaux de compétences (Fédéral, Régional, Communautaire, Communal) et a pour magistrate de référence Madame Sandrine Vairon qui participe souvent aux réunions et auprès de laquelle nous pouvons relayer des problématiques spécifiques.

Le réseau se rencontre régulièrement en vue de renforcer la collaboration et optimiser la prise en charge des victimes.

Les objectifs de ce réseau sont :

- ▶ Collaborer activement afin de garantir un accompagnement optimal de chaque victime en assurant un continuum dans les services proposés ;
- ▶ Travailler sur la complémentarité de chacun concernant l'offre de service et la prise en charge des victimes afin de répondre au mieux aux demandes et d'offrir un service de qualité ;

- ▶ Sensibiliser différents professionnels à la défense des droits et des intérêts des victimes;
- ▶ Mettre en évidence des problématiques rencontrées ;
- ▶ Mener des actions de sensibilisation, d'information, d'interpellation dans diverses thématiques.

Sept réunions « Réseau » ont eu lieu cette année 2021.

Beaucoup de thématiques ont été abordées lors de ces réunions, listons de manière non exhaustive : la mise en place des COL 15/2020 et 20/2020, le CPVS à Charleroi, la réflexion sur une chambre spécifique dans le cadre des violences conjugales, les différentes procédures d'urgences (Hot Spot, GSM d'urgence, App-Elles, etc.), problématique des médiations familiales imposées par les juges dans le cadre de situation où il y a de la violence conjugale, diverses problématiques liées aux accidents de la route, cyber-harcèlement, mesures alternatives à la détention préventive et conditions à la libération, infos et nouveautés, etc.

7.3. Autres actions de collaboration.

Le CAV a également rencontré l'équipe de l'ASBL « Maison Plurielle » et l'équipe de l'ASBL « ORS-Espace Libre ». L'objectif de ces deux réunions a été de parfaire la collaboration.

Deux membres de l'équipe ont poursuivi leur participation à un projet de la fédération laïque des plannings familiaux, projet intitulé DPO : Détecter – Prévenir – Orienter les victimes de violences conjugales. Ce projet rassemble tout un panel d'acteurs de terrain en région wallonne et bruxelloise en vue de co-construire un outil accessible à tous les professionnels en lien avec les violences conjugales et les violences sexuelles.

Dans le cadre de l'ouverture et de la formation du Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS), le CAV a fait une présentation du service. De plus, une réunion avec le réseau d'aide aux victimes de la division du Hainaut est prévue début 2022.

8. Formations - Supervision.

Ci-dessous la liste des formations suivies par l'équipe, en précisant le nombre de participants au sein de l'équipe:

- MOOC Victimologie, ULG (plusieurs modules, toujours en cours) : toute l'équipe clinique

- Les nouvelles technologies au service des violences conjugales (colloque inter plateforme – Hainaut) : quatre membres de l'équipe
- Colloque « Attribution d'un logement public et accompagnement social autour du relogement », la Sambrienne : les deux assistantes sociales
- Supervision, ASBL "Virages" (4 séances de 3hr): toute l'équipe
- Formation en PDMY (Processus de Désensibilisation et de reprogrammation positive par le Mouvement des Yeux), Centre de formation Prismes, Marcinelle : une psychologue
- Formation en management des pouvoirs locaux, INEMAP : une psychologue
- Formation en hypnose Ericksonienne, Centre de formation Prismes, Marcinelle : une psychologue
- Colloque « L'hypnose au service de toutes intelligences Teresa Roblès », Centre de formation Prismes, Marcinelle : une psychologue
- Colloque « Défi de vivre » ou comment rebondir face aux psycho traumatismes » une approche corporelle et énergétique de l'hypnose par le Dr Regis Dumas, Centre de formation Prismes, Marcinelle : une psychologue

Une supervision a été effectuée en 2021 (4 séances de 3hr) ; elle sera poursuivie en 2022. Cette supervision est encadrée par l'ASBL « Virages » avec des outils liés à la thérapie brève.

9. En lien avec l'agrément

9.1. Encodage Etnic.

La demande d'agrément impose au service d'encoder l'ensemble des dossiers dans la base de données Etnic. Cette base de données est assez compliquée à remplir par les travailleurs car elle n'est pas très en phase avec la réalité de terrain et les situations reçues par le service.

Cet encodage a imposé au service de revoir le fonctionnement de récoltes des données qui sont différentes des données récoltées pour les statistiques internes. Cela occasionne un surcroît de travail administratif non négligeable.

9.2. Commission thématique « Victime » - Division du Hainaut.

Une rencontre a été organisée en 2021 avec pour objectif de faire l'état des lieux du fonctionnement et de l'adaptation de celui-ci en cette période chahutée par la crise sanitaire.

Il ne nous a pas été possible d'en organiser d'autres en raison de la charge de travail

conséquence.

9.3. Groupe de travail « Urgence collective ».

Un membre de l'équipe a participé au groupe de travail, organisé par la Direction du Partenariat, sur l'élaboration d'un protocole d'intervention dans le cadre d'urgences collectives.

10. Quantitatif – Que retenir de 2021...

En quelques chiffres...

Rapport annuel

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES DE LA VILLE DE CHARLEROI - ANNÉE 2021

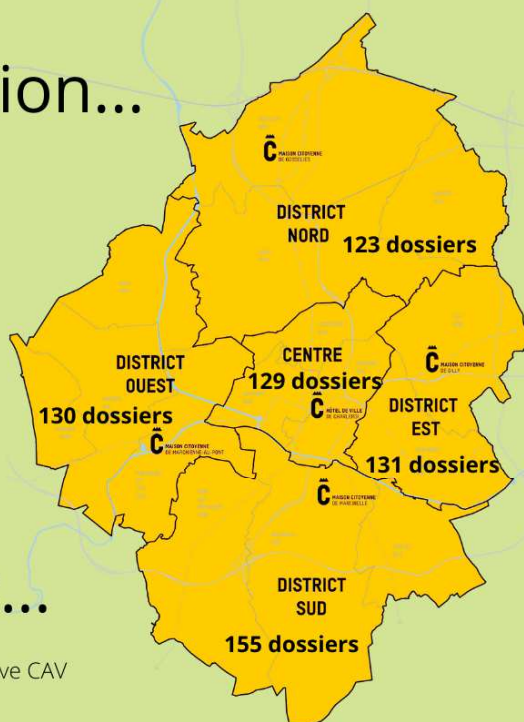
Une équipe pluridisciplinaire



- 802 dossiers
- 6088 entretiens
- 1247 démarches proactives

Notre territoire d'action...

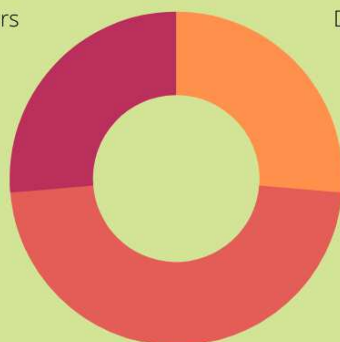
- Centre : 129 dossiers
- District nord : 123 dossiers
- District est : 131 dossiers
- District sud : 155 dossiers
- District ouest : 130 dossiers
- Hors entité : 134



Origine des dossiers...

Initiative service tiers
26.3%

Démarche proactive CAV
26.3%



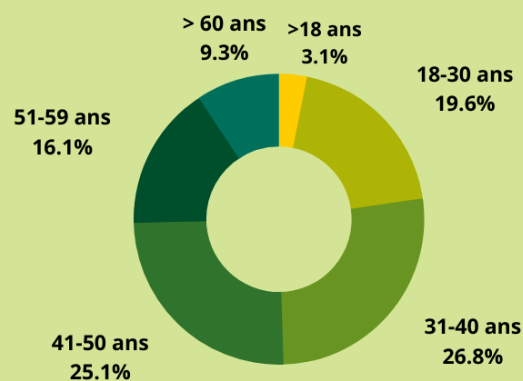
Initiative personne
47.3%



Notre public...



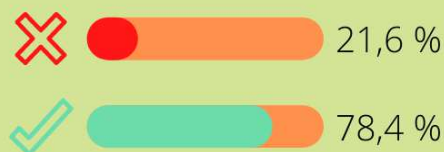
Leur âge...



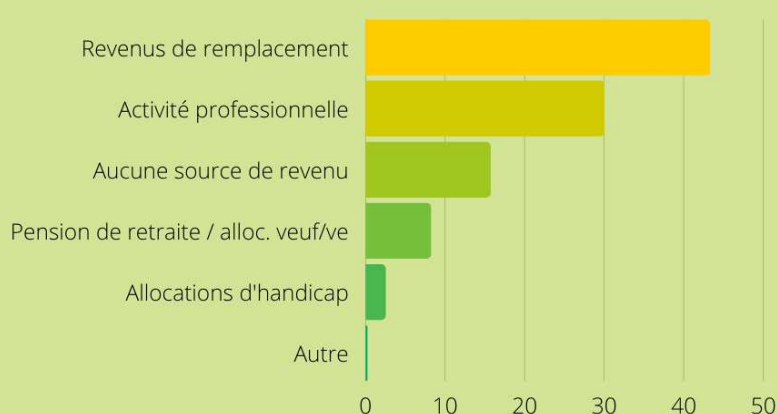
Le contexte des faits...



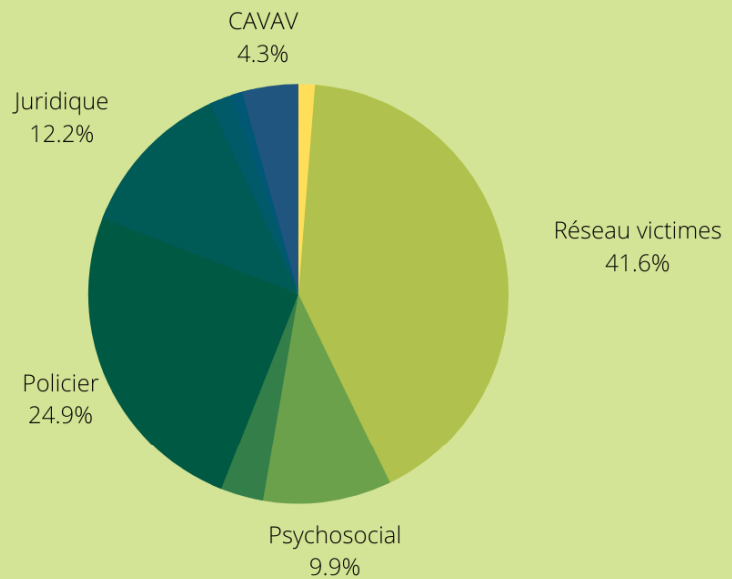
Dépôt de plainte préalable...



Les sources de revenus...



Nos collaborations...



un atelier self-defense en collaboration
avec le fan coaching pour le public féminin
=> 30 séances/an

QUELQUES CHIFFRES A RETENIR

- 76.4 % des prises en charge concernent des femmes.
- 85.3 % de notre public est concerné par des violences de genre ;
- Depuis 2 ans, les faits liés à l'insécurité urbaine sont en recul certainement impactés par le confinement et les mesures gouvernementales ;
- + de 35% des faits de victimisation à l'égard des mineurs (12.7% de notre public) sont relatifs à la sexualité (viol, attouchement, attentats à la pudeur, outrage aux bonnes mœurs, ...) et + de 40 % sont relatifs à des violences intrafamiliales.
- Près de 10% des prises en charge concernent des personnes âgées pour différents faits : insécurité urbaine (25 %), violence conjugale (15.2%) et des violences intrafamiliales (12.6%)

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES DE CHARLEROI,
RUE TUMELAIRE 80 - 6000 CHARLEROI**



11. Conclusion et perspectives.

L'année 2021 a été à nouveau une année particulière, ponctuée de commissions de concertation, de directives, de restrictions, de quarantaines, de cas positifs, etc.

Cela n'a pas empêché le service de se réinventer et de faire preuve d'adaptabilité et de créativité. Cette année encore, on a pu se rendre compte de l'attrait et de l'importance de notre service pour les victimes. Nous sommes restés disponibles en présentiel et parfois nous avons dû assurer le service en distanciel... ce qui n'a en rien empêché le service de fonctionner correctement. Nous avons su, malgré les circonstances, renforcer le réseau de travail via les « Midis du CAV » notamment pour accompagner au mieux l'ensemble des bénéficiaires du service et afin que les services nous réorientent plus efficacement les demandes.

Les tâches administratives d'encodage statistique (bien qu'elles soient assez lourdes) permettent de mettre en avant la nécessité du travail pour la population principalement carolorégienne mais aussi pour une série de personnes « hors » de notre zone d'action initiale.

De nouveaux ajustements concernant l'encodage nous permettront sans doute d'affiner notre champ d'action afin de pouvoir mieux mettre en avant les spécificités de nos accompagnements.

L'équipe a accueilli en juillet 2021 une nouvelle assistante administrative et en septembre une nouvelle psychologue ce qui a pu être un réel soutien face à la demande croissante de notre public.

Le partenariat pour les ateliers self défense a pu reprendre cette année et les séances se sont avérées très appréciées et rassurantes pour notre public. Ce projet est à nouveau pérennisé pour l'année 2022.

Comme chaque année, le CAV reste encore et toujours très investi pour la défense des droits et l'accompagnement des victimes.

De nombreux projets germent au sein du CAV mais malheureusement ils ne peuvent aboutir faute de moyens tant humains que structurels. En effet, un accompagnement de qualité nécessite un bon encadrement et nous ne voulons pas faire l'économie de la qualité.